

PERIODE DE DEPOT DU LIVRET 1

Uniquement par mail
Du 16/09/21 au 16/05/2022

PROCEDURE DE DÉPOT DU LIVRET 1

Dossier de demande de recevabilité (CERFA_12818-02) à envoyer :

À l'adresse mail suivante :

accompagnement-vae@gipdaifi.fr

Attention aucun CERFA ne sera accepté en version manuscrite.
**Le CERFA doit être signé puis regroupé avec l'ensemble des
justificatifs et numérisés en 1 seul fichier PDF.**

PERIODES DE DÉPÔT DU LIVRET 2

SESSION 1^{er} trimestre 2022

DEPOT DU LIVRET 2* : du 01/01/2022 au 15/01/2022

JURY D'ENTRETIEN VAE : Février/Avril 2022

SESSION 4^{ème} trimestre 2022

DEPOT DU LIVRET 2* : du 01/09/2022 au 15/09/2022

JURY D'ENTRETIEN VAE : Octobre/Décembre 2022

PROCÉDURE DE DÉPÔT

Les modalités de dépôt du livret 2 changent.

Le dépôt du livret 2 se fera uniquement au format numérique via la plateforme du site:
<https://www.francevae.fr/> ouverte uniquement aux périodes de dépôts ci-dessus*.

Les étapes et le calendrier du processus d'accès à la certification

	Inscription à une session d'évaluation par dépôt du dossier de validation (livret 2) à déposer sur la plateforme www.francevae.fr
	Le 15 Janvier 2022 au plus tard
	Le 15 Septembre 2022 au plus tard
<p>Si votre demande est recevable vous devrez vous acquitter d'un forfait de 250€. Ce forfait est pris en charge par les fonds de la formation professionnelle. Le justificatif de sa prise en charge devra être apporté au dispositif académique de validation des acquis (DAVA) au plus tard à la date limite du dépôt du livret 2.</p>	